



ARRETE MUNICIPAL
réglementation de la circulation et du stationnement
du 07 octobre 2024 au 11 octobre 2024 :
Route de Charmy l'Adroit

N° 275 / 2024

Monsieur le Maire d'Abondance,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route et notamment les articles R.413-2, R.412-49, R.411-8 et R.411-5,
Vu les articles L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du code des communes,
Vu l'article L.131-3 du code de la voirie routière,
Vu l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 modifié et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui les ont modifiés et complétés,
Vu la demande de l'entreprise TP GGR – 64 chemin de l'Armée Pause – 74200 LA FORCLAZ;
Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules du 07/10/2024 au 11/10/2024 sur la route de Charmy l'Adroit pour réaliser des travaux de : fouille en tranchée pour l'installation des réseaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du lundi 07 octobre 2024 au vendredi 11 octobre 2024, la circulation de tous les véhicules et des piétons empruntant la route de Charmy l'Adroit (plan ci-joint) sera réglementée.

- La vitesse sera limitée à 30km/h,
- Interdiction de dépasser à tous les véhicules légers et lourds,
- Mise en place d'une circulation alternée par feux tricolore,
- Le stationnement sera interdit au niveau du chantier sauf aux véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire sera **assurée** par l'entreprise TP GGR – 64 chemin de l'Armée Pause – 74200 LA FORCLAZ; elle sera placée à tous les points stratégiques et y demeurera pendant toute la durée de la réglementation.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Abondance,
- Monsieur le Chef de centre du Centre de secours d'Abondance,
- Aux services techniques de la commune d'Abondance,
- L'entreprise TP GGR – 64 chemin de l'Armée Pause – 74200 LA FORCLAZ;

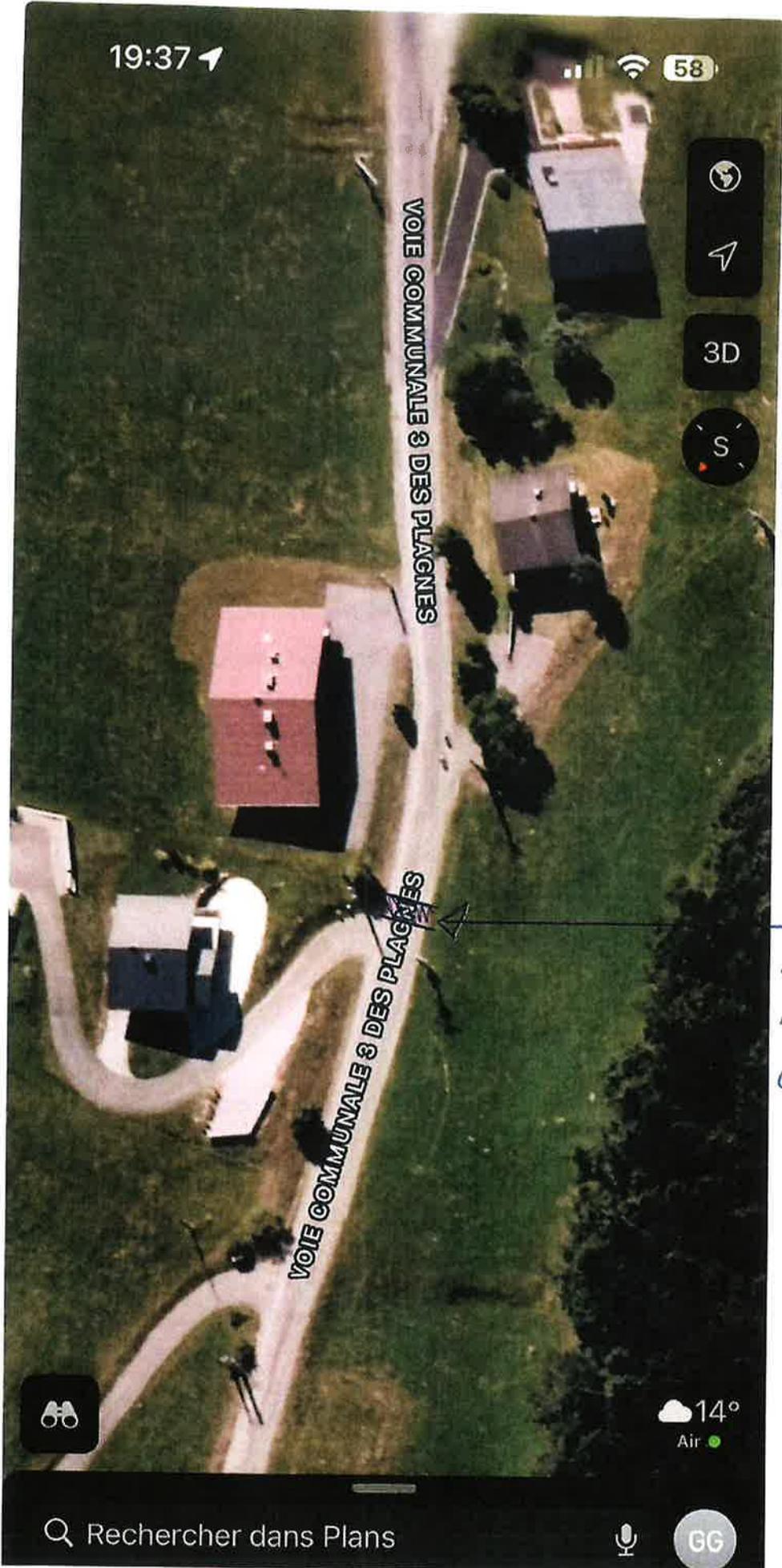
Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Paul GIRARD-DESPRAULEX.



PROJET LES CAMETS DISTRICT

M. et Mme DARRACA



Traversee de route
pour raccordements
EU/AEP/
ORANGE/EWGDIS

SASU TP GGR
64, Chemin de l'Armée-Pause
BELMONT
74200 La Forclaz
Tél : 06 47 62 25 54
SIRET : 753 674 753 00029